

# DICRIM DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS





















### LE MOT DUMAIRE



omme le dispose l'article L 125-2 du Code de l'Environnement : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger».

Dans l'objectif d'améliorer la sécurité des habitants et conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est à destination de tous les Montgeronnais.

Il synthétise les principaux risques (naturels, technologiques et sanitaires) auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle pour chaque risque, les mesures prises par notre ville ainsi que les bonnes postures à adopter en situation d'urgence.

En complément de cette information préventive, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif le soutien et la protection des habitants en cas d'évènement majeur.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser pour affronter les situations exceptionnelles.

Attention, le DICRIM ne doit pas faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble.

Sylvie CARILLON Maire de Montgeron



## SOMMAIRE

Informations Pratiques3
Qu'est-ce qu'un Risque Majeur4
Les Risques Naturels5
Inondations5
Tempêtes-Canicule-Grand Froid7
Feu de Forêt11
Les Risques Technologiques13
Transport de Matières Dangereuses13
Les Risques Sanitaires15
Pandémie Grippale15
L'alerte 17



## (1)

## INFORMATIONS PRATIQUES

«Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situation auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires». Loi n°2004-811 du 13 août 2004.

### Pour en savoir plus:

- > www.montgeron.fr
- > www.essonne.gouv.fr
- > www.irma-grenoble.com
- > www.prim.net
- > www.vigicrue.ecologie.gouv.fr
- > www.france.meteofrance.com

### Les numéros utiles :

> Pompiers: 18.112.911 > Police Nationale: 17

> SAMU: 15

### **LE «KIT» SECURITE**

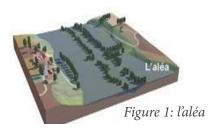
En prévision d'une alerte, avoir en permanence chez soi :

- > 1 lampe de poche avec piles
- > 1 radio portable avec piles
- > Des bouteilles d'eau potable
- > Des boites de conserve
- > Vos papiers personnels (sauvegarde informatique recommandée)
  - > 1 trousse à pharmacie complète
  - > Vos traitements médicaux
  - > Des couvertures
  - > Des vêtements de rechange
  - > Des bougies et alumettes

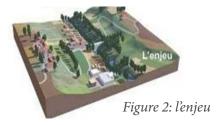


## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?













Le risque majeur est caractérisé par une faible ocurence et une énorme gravité. Il est le résultat de la combinaison de l'aléa et de l'enjeu.

Les différents types de risques majeurs identifiés sur la commune sont regroupés en 3 grandes catégories : les risques naturels, technologiques et sanitaires.

Les risque naturels: C'est un danger qui découle de phénomènes géologiques ou atmosphériques.

- > Inondation
- > Aléas climatiques : canicule, tempête, grand froid
- > Feu de forêt

**Les risques technologiques :** C'est la menace d'un événement lié à l'activité humaine.

> Transport de matières dangereuses

**Les risques sanitaires**: C'est une menace d'atteinte à la santé publique de par l'exposition de l'homme à une source de pollution physique, chimique ou biologique.

> Pandémies



## **INONDATIONS**

I s'agit d'une montée des eaux d'une vitesse variable, sur une zone (potentiellement habitée) habituellement non submergée.

Ce phénomène résulte de pluies importantes sur le bassin versant qui ont provoqué une augmentation du débit d'un cours d'eau. Ces événements sont amplifiés par l'imperméabilisation des sols qui favorise le ruissellement.

La ville de Montgeron est particulièrement exposée aux risques d'inondation de par sa situation géographique : passage de l'Yerres au Nord-Est de la ville et proximité de la Seine au Nord-Ouest.





En raison de ce risque très présent, la commune est dotée de deux plans de prévention au risque inondation (PPRI) dont le rôle est de de garantir la sécurité des habitants.

- > Prend en compte le risque inondation dans le Plan Local d'Urbanisme
- > Collabore avec le SDIS, la DDT et le SyAGE pour la surveillance des cours d'eau
- >Déclenche un Plan Communal de Sauvegarde en cas d'inondation



## INONDATIONS LES BONS REFLEXES















#### **AVANT**

- Fermez portes, fenêtres et aérations.
- Veillez à l'étanchéité des parties basses.
- Coupez le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble).
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...).
- Déplacez les véhicules susceptibles d'être inondés.
- Faites une réserve d'eau potable dans un local non inondable.
- Prévoyez l'évacuation des biens et des personnes.
- Utilisez les escaliers pour accéder aux étages et non les ascenseurs.

#### **PENDANT**

- Écoutez la radio.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne pas vous engager en zone inondée.
- Évacuez les lieux seulement sur ordre des pompiers.

#### **APRES**

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Rétablissez l'électricité: uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche.
- Circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre.





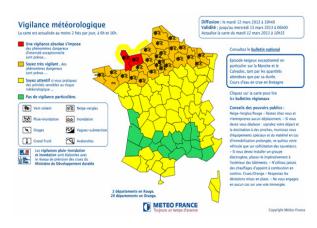
## TEMPETES-CANICULE-GRAND FROID

râce aux progrès technologiques, nous sommes en mesure d'anticiper ces risques. Ainsi, Météo France publie deux fois par jour des alertes météo qui sont relayées par la presse et les services municipaux. Cela permet aux habitants de se préparer et d'adopter les bonnes postures face à ces aléas (chute de neige, verglas, canicule, orage, vents violents, fortes précipitations).

Ces risques ont la particularité d' être très peu localisés. Outre les dommages matériels, ce sont en général les populations les plus sensibles qui sont touchées (nourrissons, personnes âgées, malades...).

Chacun peut, par des gestes simples, réduire considérablement ce type de risque.





Carte de vigilance météorologique diffusée par Météo France

#### >Le Plan national canicule ou le Plan Grand froid peuvent être déclenchés

- > Suit les alertes météo en relation avec la préfecture
- > Propose aux personnes vulnérables de s'inscrire sur un registre du Centre Communal d'Actions Sociales
- > Met en application les dispositions prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde :
- Fermeture des parcs et zones boisées
- Information préventive dans les écoles, maisons de retraites ...
- Interventions des services techniques sur le terrain etc...



## TEMPETES LES BONS REFLEXES





















#### **AVANT**

- Informez-vous sur l'évolution du temps auprès de la Mairie.
- Rentrez tout élément susceptible d'être emporté par le vent.
- Limitez vos déplacements.
- Fermez vos portes et vos fenêtres (volets compris).
- Pour les entrepreneurs : sécurisez vos chantiers.

#### **PENDANT**

- Abritez-vous dans un local ne comportant ni portes ni fenêtres donnant sur l'extérieur.
- Éloignez-vous des arbres.
- Ne vous approchez pas des berges d'un fleuve ou d'une rivière.
- Écoutez la radio et suivez les consignes des autorités .
- Coupez l'électricité.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.

#### **APRES**

- Tenez-vous informé pour savoir si le risque est définitivement supprimé.
- Ne touchez pas les câbles tombés par terre ou à proximité du sol.





## CANICULE LES BONS REFLEXES









#### **AVANT**

- Vous êtes une personne vulnérable ? Inscrivez-vous sur le registre canicule du CCAS.
- Consultez les cartes de vigilance de Météo France.
- Limitez les exercices physiques.
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Evitez de boire de l'alcool et des boisson trop sucrées.

#### **PENDANT**

- Les sensations de crampes, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.
- Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au 15.

#### Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite:

- Placez la personne dans un endroit froid
- La faire boire
- Enlevez ses vêtements
- Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez- lui des linges humides
- Faites des courants d'air

#### Ce qu'il ne faut jamais faire:

ne baignez pas la personne dans une eau trop froide



### **GRAND FROID**

### **LES BONS REFLEXES**









#### **AVANT**

- Prévoyez de l'eau, des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité) et des médicaments.
- Vérifiez le bon état de marche de vos installations de chauffage, ne bouchez pas les aérations, et aèrez votre logement une fois par jour.

#### **PENDANT**

- Alertez le SAMU SOCIAL (115) si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue.
- Ecoutez la radio.
- Restez chez vous au tant que possible.
- Donnez des nouvelles à vos proches, et contactez ceux qui sont seuls. Si vous êtes isolé ou malade, faites-vous connaître auprès du CCAS de Montgeron.
- Si vous devez absolument sortir, redoublez de précaution :
- Habillez-vous de plusieurs couches de vêtements et couvrez particulièrement les parties de votre corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Couvrez le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Evitez de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Nourrissez-vous convenablement et ne buvez pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Ne faites pas d'efforts physiques en extérieur.
- Evitez de sortir les bébés, même bien protégés.



## FEU DE FORET



n feu de forêt est un sinistre qui se déclare ou se propage dans des formations (forêts, landes...) d'une surface d'au moins un hectare. Pour qu'un feu se déclenche, trois éléments sont nécessaires : chaleur, oxygène, combustible.

Au Sud de Montgeron, la forêt de Sénart couvre un total de 3000 hectares et s'étend sur onze communes. Suite au feu de l'été 2006 qui a ravagé 80 hectares de forêt, des mesures particulières en termes de prévention ont été prises.

L'environnement urbain de cette forêt ainsi que sa proximité avec des habitations, au Sud de l'avenue Charles de Gaulle nécessite la prise en compte de ce risque.





Triangle du feu : carburant, énergie, combustible

### La préfecture :

> Met en oeuvre un dispositif préventif et opérationnel depuis 2007

- > Suit les alertes météo en relation avec la Préfecture
  - > Reste en liaison avec le SDIS
- > Prévoit des dispositions d'urgence dans le Plan Communal de Sauvegarde en termes d'évacuation et d'interdiction des accès menant à la forêt de Sénart



## FEU DE FORET LES BONS REFLEXES



















#### **AVANT**

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussaillez votre jardin.
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets et toiture.

#### **PENDANT**

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
- Informer les pompiers le plus précisément possible
- Si possible attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Si l'on est surpris par le front d'un feu:
- Respirer à travers un linge humide
- A pieds, rechercher un écran (mur, rocher)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans un bâtiment :
- Ouvrir le portail du terrain (accès pompiers)
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Fermer les bouteilles de gaz
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage

#### **APRES**

• Eteindre les foyers résiduels.

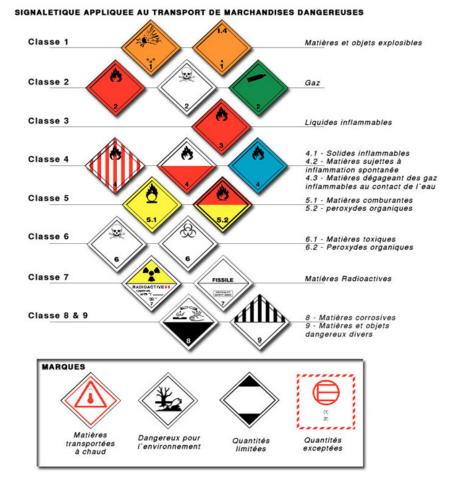




## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

reuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le transport de ces matières peut s'effectuer par voie ferroviaire, aérienne, routière, d'eau, ou de canalisation.



- La commune est traversée par la N6 avec un trafic journalier moyen de 36000 véhicules. Du fait de sa mobilité, ce risque est difficile à anticiper.
- Nous pouvons aussi remarquer la voie ferrée qui longe la partie Est de la ville. Les trains de marchandises qui y circulent sont susceptibles de transporter des matières dangereuses.
- La présence de canalisations de gaz à haute pression exploitées par GRTgaz, au Nord de la commune peut être à l'origine de fuites de gaz ou d'explosions.

- > Suit les alertes météo en relation avec la Préfecture (dégradations de l'état de la chaussée)
  - > Reste en liaison avec le SDIS et la Préfecture
- > Prévoit des dispositions d'urgence dans le Plan Communal de Sauvegarde en termes d'établissement d'un périmètre de sécurité, de dépoli lution de la zone impactée.



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES LES BONS REFLEXES

















#### **AVANT**

- Connaître les risques et le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries montantes et descendantes d'une minute et quarante et une secondes chacune.
- Connaître les consignes de confinement (rejoindre le bâtiment le plus proche, boucher les entrées d'air : portes, fenêtres, aérations, cheminées, s'éloigner des portes et fenêtres, arrêter la ventilation ou la climatisation).

#### **PENDANT**

#### Si vous être témoin :

• Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112 ou 911), à la police (17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...).

#### Si un nuage toxique vient vers vous :

- Fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; inviter les autres témoins à s'éloigner,
- Obéir aux consignes des services de secours,
- Ecouter la radio.

#### **APRES**

(dès la fin d'alerte : une sonnerie continue de 30 secondes)

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
- Aérer le local de confinement.



## **PANDEMIE GRIPPALE**

'épidémie est une augmentation rapide de l'incidence d'une maladie en un lieu et sur un moment donné. Une pandémie est une épidémie caractérisée par sa diffusion rapide et géographiquement très étendue. La France est régulièrement marquée par des épisodes de crises sanitaires (H5N1 H1N1, Chikungunya...etc) qui sont difficiles à prévoir et à endiguer.

Il convient de remarquer que le développement des maladies est souvent favorisé par une ambiance humide, suite à une inondation.

Un tel risque peut donc impliquer des mesures exceptionnelles très contraignantes (confinement, bouclage de zones...etc).

A l'instar de toute commune, Montgeron évolue au rythme de la société moderne. Les flux humains se multiplient et ce sont autant de vecteurs de maladies (animaux ou humains) qui sont susceptibles de menacer la santé publique. La grande qualité d'un virus est sa capacité à se propager et ce, malgré les barrières physiques ou administratives.

Ainsi, les lieux à forte concentration humaine, (hôpitaux, garderies, transports en commun...etc) sont sensibles.



> Le Plan national de Pandémie Grippale peut être déclenché.

- > Peut restreindre les activités qui suscitent des regroupements de populations
- > Prévoit des dispositions d'urgence dans le Plan Communal de Sauvegarde en termes de mise en place de mesures d'hygiène et de protection individuelles et collectives



## PANDEMIE GRIPPALE LES BONS REFLEXES











- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- Jeter ses mouchoirs (usage unique) dans une poubelle, puis se laver les mains.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant.
- Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades. Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.
- En cas de contagion avérée, porter un masque en permanence afin de ne pas contaminer son entourage.
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez prévenu du centre de vaccination correspondant à votre domicile.







### Quels moyens d'alerte?

En cas d'événement grave, l'alerte est la responsabilité de l'Etat et des mairies. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

#### > La radio:

France Bleue: 107.1

Rezo: 106.5

Evasion Fm: 97.2 - 92.5 - 99.3

#### > **TV**:

France 3

- > Le site internet et la page Facebook de la ville
- > L'affichage public et les panneaux électroniques
- > Le porte à porte
- > Le véhicule sonorisé de la police municipale

#### **Vous êtes une personne vulnérable?**

Signalez-vous auprès du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) pour vous inscrire sur le **registre canicule**.

#### > Les sirènes :

Elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1min 41s espacées de 5 secondes de silence. Une fois le danger écarté, un son continu de 30 secondes est émi.



#### **Le SIRYAC**

Système d'Information des Riveraines de l'Yerres pour l'Alerte de Crue

Vous êtes concerné par le risque inondation de l'Yerres?

Inscrivez vous gratuitement au SIRYAC sur **www.syagc.org** et recevez les alertes par message téléphonique.

